

# NG

le NOUVEAU  
GENEVOIS

Numéro 2 - Février 2017

CFC, MATU PRO : LE PLR DÉVOILE SES PROPOSITIONS

## *Pleins feux sur la formation*



### ÉDITO

*Ombres et lumières pour l'Etat de droit*

### TEMPS FORT

*Table ronde: Genève, une «Smart City?»*

### DOSSIER

*La formation dans tous ses états*

MAGAZINE DU  
PLR GENEVOIS

# AGENDA

## Mars

**9 mars 2017** Table ronde sur le concept Smart City  
Uni Dufour, salle U 300, 19h15  
Lire aussi dans ce numéro p. 6-7

**23 mars 2017** Assemblée des délégués à Lancy  
Détails suivront sur plr-ge.ch!

## Mai

**18 mai 2017** Assemblée générale à Chêne-Bougeries  
Détails suivront sur plr-ge.ch!

**21 mai 2017** Votation populaire

Sauf précision ci-dessus, retrouvez informations détaillées, ordres du jour et formulaires d'inscription à une seule adresse : plr-ge.ch!

# SOMMAIRE

## Février 2017

**P. 3** **ÉDITO** *Ombres et lumières pour l'Etat de droit*

**P. 4-7** **TEMPS FORTS** *RIE III: Remettre l'ouvrage sur le métier*  
*Table ronde: Genève, une «Smart City?»*

**P. 8-19** **Dossier: La formation dans tous ses états**

- *L'apprentissage à Genève: un aperçu*

- *Information et orientation:*

*le PLR met un terme aux errements du cycle*

- *Le PLR veut renforcer l'attrait de la maturité professionnelle*

- *Apprendre l'allemand à Genève: est-ce que ça marche?*

- *Du droit de l'enfant au droit de l'élève*

**P. 28-29** **ACTU COMMUNALE** *Carouge: une cité soviétique?*

**P. 30-31** **ASSOCIATIONS** *La Vire se présente*

**P. 32-33** **OPINION** *Cannabis: pour ou contre, ce n'est pas vraiment la question*

... et plus encore! Bonne lecture!

# ÉDITO



Par Rolin Wavre, vice-président

## OMBRES ET LUMIÈRES POUR L'ÉTAT DE DROIT

Sur ce thème, pas de débat : le PLR soutient l'État de droit. Comme garantie de la liberté personnelle, de la sécurité publique mais aussi comme cadre à l'égalité des chances. Il faut malheureusement constater que le système judiciaire et la presse, deux de ses piliers, sont pris pour cible par ceux qu'ils dérangent, boucs émissaires qu'il faut museler. Le président Trump vient de donner un mauvais exemple, n'hésitant pas à remettre en question le rôle des juges comme jamais auparavant. Il charge également les principaux médias de tous les péchés, en premier, celui, capital, de ne pas approuver son style et sa vision du gouvernement des États-Unis.

Sur le plan international, le système multilatéral, même imparfait, nous a tout de même offert 60 années de relative paix et un développement économique inégalé. La Genève internationale sait à quel point la Suisse a profité d'un monde ouvert organisé par le multilatéralisme et inspiré par le droit international.

En Russie, les attaques contre la presse, orchestrées par un régime que l'on peut sans risque qualifier d'autoritaire, sont une pratique commune.

Plus au sud, le président Erdogan vient de museler tout ce que la Turquie, pourtant membre essentiel de l'OTAN, compte de médias qui osaient encore discuter son aspiration à un pouvoir incontesté. Beaucoup de place pour l'État, peu pour le droit!

Mais où sont ces lumières que nous proposait le titre de cet éditorial? Je les ai trouvées dans les réactions citoyennes aux États-Unis et dans le monde. Plus étonnant, le peuple roumain vient de nous donner une admirable leçon. Il est en effet descendu dans la rue chaque soir de ce début de février 2017 contre une loi qui exemptait de toute poursuite pénale les auteurs de détournements de fonds publics d'un montant inférieur à 44 000 euros... Plus étonnant encore, cette réaction de la rue a éveillé une certaine admiration de la Bulgarie à la Macédoine en passant par la Serbie. Et le très conservateur gouvernement polonais hostile à cette Europe dépravée vient de réaliser qu'elle était probablement son meilleur rempart contre son grand voisin russe.

Comme quoi, de Bucarest à Washington, le vent du droit et des valeurs humaines ne souffle pas toujours dans le même sens.

### RÉDACTION:

*Le Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze  
1205 Genève  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

**ÉDITEUR RESPONSABLE:**  
PLR Genève

### ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-  
Abonnement de soutien: Fr. 200.-  
Paraît 9 fois par an

### RÉDACTEUR EN CHEF:

Julien Marquis  
julien.marquis@plr-ge.ch

**CRÉATION ET RÉALISATION:**  
UNE (une.ch)

### PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

### IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atarch)  
CP 565 - 1214 Vernier

**CONCEPT COUVERTURE:**  
UNE (une.ch)



# RIE III : REMETTRE L'OUVRAGE SUR LE MÉTIER

*Les Suisses ont dit « non » dimanche 12 février au volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le PLR en prend acte et mettra tout en œuvre pour trouver au plus vite une solution capable de rassembler, tant il est vrai qu'une réforme demeure indispensable.*

Par la rédaction

59% des Suisses ont rejeté le volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le PLR regrette vivement ce résultat. Une réforme reste en effet indispensable : les statuts fiscaux doivent être abolis, car ils ne sont plus admis sur le plan international.

Aussi, le PLR encourage le parlement fédéral à déployer tous les efforts possibles afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une alternative à même de convaincre une majorité d'électeurs, pour une entrée en vigueur du dispositif au 1er janvier 2019. Les conseillers nationaux du PLR Genève jeteront toutes leurs forces dans cette prochaine bataille, afin de pouvoir garantir à nos entreprises la prévisibilité juridique et les conditions-cadres qui sont nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

A Genève, 52,3% du corps électoral a dit « non ». Le PLR prend acte de cette décision qui portait sur le projet de loi fédéral. Il apparaît que les Genevois ont considéré que la réforme nationale allait trop loin, en particulier dans les possibilités de déductions fiscales offertes aux entreprises.

Le PLR demeure néanmoins persuadé que le volet cantonal genevois est mesuré et n'entraîne pas Genève dans une concurrence fiscale intercantonale débridée. Par exemple, il ne permet pas la déductibilité des intérêts notionnels (NID), fortement remise en cause durant la campagne fédérale (sur ce sujet, voir notre édition d'octobre 2016). Ainsi, les points essentiels de la réforme proposée par le Conseil d'Etat doivent être acceptés dans les meilleurs délais, en particulier le taux applicable (13,49%) et le principe de l'imputation totale de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital.

## Feu vert pour les infrastructures routières

Les Suisses ont largement accepté (62%) la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération. Le PLR s'en réjouit vivement, persuadé de l'importance pour notre pays d'un mécanisme pérenne pour renforcer son réseau routier.

Ce fonds permettra en effet de garantir le financement à long terme du réseau des routes nationales ainsi que des subventions fédérales à d'importants projets dans les agglomérations telles que la nôtre.

## Naturalisation facilitée : 74% de oui à Genève

Le PLR se félicite aussi du score obtenu par le projet de naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la troisième génération (60% au niveau national, près de trois quarts de « oui » à Genève). Le PLR est convaincu qu'une nation se crée et vit aussi par l'immigration.

La modification constitutionnelle adoptée facilitera la tâche des jeunes candidats à la nationalité. Mais pas d'automatisme pour autant, elle devra toujours être demandée. Par ailleurs, la procédure s'en trouvera harmonisée et simplifiée, de manière à mettre sur pied d'égalité l'ensemble des candidats à la nationalité suisse.



# TABLE RONDE: GENÈVE, UNE « SMART CITY ? »

*Sabrina Cohen Dumani, Présidente de la fondation Nomads et membre du PLR Genève, évoque les opportunités et les défis de l'urbanisation à l'heure de la révolution technologique. Rendez-vous le 9 mars 2017 à Uni Dufour (U 300) à 19h15 pour une table ronde qui s'annonce passionnante !*

Par Sabrina Cohen Dumani

**A** l'heure de l'urbanisation, des grandes migrations, de la transition énergétique et de la révolution technologique, la place de l'humain au sein des villes représente l'un des défis de notre temps. Mais comment la définir ? L'ancien maire de Denver, Wellington Webb, a prononcé en 2009 une phrase inspirante, résumant les enjeux urbains de l'humanité : « Le XIX<sup>e</sup> siècle était un siècle d'Empires, le XX<sup>e</sup> un siècle d'Etats-nations. Le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui des villes. » La planète a dépassé aujourd'hui les 7 milliards d'habitants et, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de 50 % de la population vit dans des villes. En Europe, le chiffre atteint 77 %. En 2030, sur 8,3 milliards de personnes, on estime que près de 5 milliards d'êtres humains vivront dans des zones urbaines.

## Urbanisation et connectivité

Ainsi, dans quelques décennies, nos villes constitueront le cadre de vie de la quasi-totalité de l'humanité dans un monde qui est déjà aujourd'hui majoritairement urbanisé. Mais la croissance exponentielle des villes consomme des ressources, fragilisant encore plus un environnement déjà considérablement affecté. Parallèlement, avec la révolution technologique, le monde a dépassé le chiffre de 5 milliards d'appareils connectés et, en 2020, leur nombre devrait avoir triplé. Les relations entre les personnes ont été profondément modifiées par l'instantanéité des échanges. Ces deux changements majeurs que sont l'urbanisation et la révolution technologique créent une opportunité inédite de les combiner en faisant la jonction entre le « bien-vivre », la mobilité et le lieu de travail. Ces enjeux aboutissent à des transformations réelles de notre mode de vie et de nos relations professionnelles, amplifiées par l'impact de la révolution technologique.

## L'humain au cœur de la ville

Or, seule une ville qui place l'humain au centre de ses préoccupations est à même de répondre aux défis de notre avenir urbain. Il n'y a pas de modèles de villes, il n'y a que des sources d'inspiration. Considérer que la ville serait intelligente en développant des solutions seulement technologiques, pensant que ces dernières apporteraient des solutions à des problèmes complexes, sans impliquer les humains qui y vivent, conduit à une impasse. Autopartage, mobilité multimodale, énergies décentralisées, valorisation du patrimoine, espaces publics urbains de convivialité, santé publique personnalisée, meilleure qualité de vie pour le troisième et le quatrième âge, éducation de masse en ligne, espaces ouverts de culture, d'art et de loisirs, démocratie participative sous des systèmes de gouvernance ouverts et systèmes d'information collaboratifs : voilà quelques exemples de services en train de naître.

**« Le XIX<sup>e</sup> siècle était un siècle d'Empires, le XX<sup>e</sup> un siècle d'Etats-nations. Le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui des villes. »**

## Wellington Webb

Des solutions encore inenvisageables il y a une décennie trouvent aujourd'hui une réponse naturelle : est-il nécessaire, par exemple, de se déplacer autant pour travailler, pour apprendre, ou pour se soigner ? La Suisse compte parmi les pionniers dans le développement d'une gestion des ressources humaines flexible, à côté des pays scandinaves et de la France. Ainsi, près de 10 000 personnes ont un travail flexible au sein de Swisscom et un grand nombre n'ont pas de poste de travail fixe. Au Crédit Suisse, ils sont près de 14 000 dans le monde entier et 5 000 en Suisse. A Genève, les SIG ont reçu

le 1er Prix de l'Excellence publique 2015 pour leur projet EquiLibre, qui repense l'environnement et l'organisation du travail pour une partie de ses métiers.

## Rendez-vous le 9 mars à Uni Dufour !

Plus que jamais l'innovation, sous toutes ses formes, doit être au service de l'humain pour faire de la ville un lieu de vie humain et accueillant.

La table ronde du 9 mars 2017 organisée par le PLR Genève vise à s'interroger sur la manière dont la puissance de la technologie peut être mise au service de la qualité de vie dans les villes pour les humains qui y vivent.

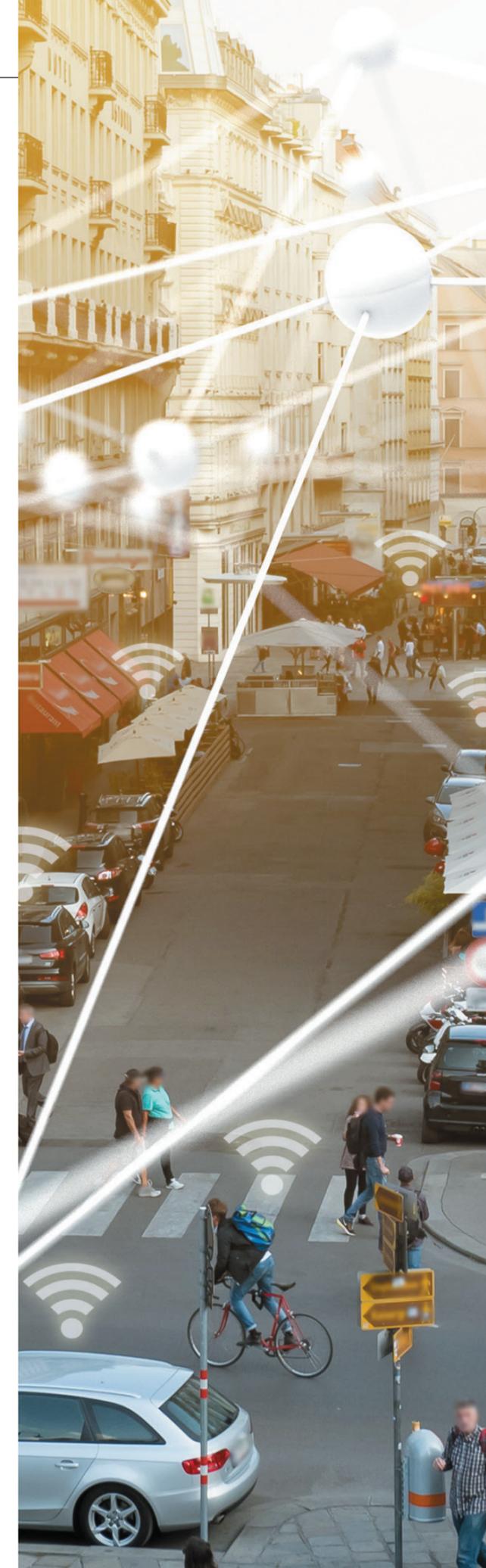
**Pierre Maudet** conseiller d'Etat, **Christian Brunier**, Directeur général des SIG, **Jean-Luc Favre**, Directeur général d'ABB Sécheron SA, et **Vincent Kaufmann**, Directeur du laboratoire de sociologie urbaine et de mobilité de l'EPFL, partageront leurs expériences, évoqueront des innovations inédites développées à Genève et exploreront les pistes qui s'offrent à nous dans un avenir proche.

**SABLIÈRE DU CANELET SA** Recyclage

**MAURY s.r.l.** Transport

[www.canneletsa.ch](http://www.canneletsa.ch)  
[www.maurysa.ch](http://www.maurysa.ch)

LE RE PECT



# LA FORMATION DANS TOUS SES ÉTATS

Début 2016, le président du PLR Alexandre de Senarclens a constitué une commission de l'enseignement, composée des députés Nathalie Fontanet, Patrick Saudan, Gabriel Barrillier, et de la conseillère municipale Natacha Buffet-Desfayes. Nicolas Aune, Jean Romain et le président du parti ont également participé aux travaux. Elle est coordonnée par Rolin Wavre, vice-président.

La commission a mis l'accent sur la formation professionnelle, l'orientation et les réseaux d'apprentissage, comme les articles de ce dossier le démontrent. Ce thème est essentiel pour notre économie et pour la cohésion sociale. Plusieurs projets concrets, fruits de ces réflexions, sont actuellement examinés au Grand Conseil.

La formation des maîtres est aussi au centre de nos travaux, de même que l'évaluation des enseignants, sujets sur lesquels nous reviendrons prochainement. La commission a voulu aussi inciter le DIP à revoir l'organisation des programmes de fin d'année scolaire, pour que nos enfants étudient jusqu'à la fin, le mois de juin étant trop souvent «perdu pour le savoir».

Enfin, parce que la sécurité et le bien-être de nos enfants nous tiennent à cœur, Nathalie Fontanet a déposé une motion pour améliorer et harmoniser la prise en charge du harcèlement scolaire au niveau cantonal.



# L'APPRENTISSAGE À GENÈVE : UN APERÇU

*Le constat est accablant : malgré les efforts déployés depuis plusieurs années pour la valoriser, la filière de l'apprentissage, elle est encore et toujours une formation mal aimée par les jeunes genevois.*



Par Natacha Buffet-Desfayes

Ainsi, même si peu à peu au « si tu ne travailles pas bien à l'école, tu feras un apprentissage » succède un timide « essaie quand même d'abord le collège, tu verras après... », la reconnaissance des vertus de l'apprentissage dans notre canton représente encore un travail de longue haleine.

## Influence française

Une partie de la solution à apporter à ce problème de perception réside simplement dans la connaissance de la formation professionnelle à Genève, et ce, dans l'ensemble de ses contours nombreux, subtils et divers.

Nos cousins alémaniques ont, eux, saisi depuis longtemps les forces de cette formation. Nul doute que cela est grandement dû au fait que, contrairement aux Genevois, ils ne souffrent pas, même inconsciemment, du syndrome de l'école française qui veut que tout le monde fasse de longues études, souvent sans débouchés, et par pure conformisme.

## Mieux connaître l'apprentissage

Bien évidemment, le manque de considération de l'apprentissage dans notre canton ne saurait uniquement s'expliquer par l'influence de l'éducation française. Il s'explique aussi et surtout par le manque de connaissance des multiples et riches possibilités offertes par la formation professionnelle.

Tout d'abord, il importe de savoir que l'apprentissage ne se limite pas, pour l'élève, à travailler dans une entreprise et à être soudainement coupé d'une formation généraliste et scolaire. En effet, le premier choix qui s'offre à lui est celui de faire son apprentissage en « dual » (à l'école et en entreprise) ou en plein temps (à l'école uniquement). Reste à souligner que les places en « dual » sont très recherchées, mais limitées en nombre et donc difficiles à décrocher. C'est là qu'un effort

très soutenu doit être fourni par nos entreprises genevoises. Le deuxième choix qui s'offre au jeune est celui d'accompagner ou non son CFC d'une maturité professionnelle (en études ou après le CFC), qui lui permettra ensuite d'accéder aux HES.

Le troisième choix est celui de savoir si l'apprenti souhaite accéder à une HES ou même rejoindre l'Université, ce qui peut se faire en suivant une formation passerelle d'une année.

## Une voie différente pour arriver au sommet

On le voit donc très clairement : l'apprentissage n'est pas exclu. Il n'est pas cantonnant. Il est au contraire palpitant et représente, aussi bien pour les apprentis que pour les entreprises, une vraie chance pour notre canton. Il doit donc être soutenu et son développement doit constituer un des principaux piliers du programme du PLR en matière d'enseignement. En effet, qui mieux que nous, libéraux radicaux, a la capacité de réunir les forces de la jeunesse et des entrepreneurs de notre canton ? Personne !

**B. TOURNIER**

GÉRANCE - ACHAT - VENTE  
IMMEUBLES - VILLAS - TERRAINS

Cours de Rive 4 - 1204 Genève - Tél. 022 318 30 70 - Fax 022 318 30 89  
E-mail : regie@tournier.ch - http://www.tournier.ch



# INFORMATION ET ORIENTATION : LE PLR MET UN TERME AUX ERREMENTS DU CYCLE

*Depuis de nombreuses années, le taux de chômage des jeunes à Genève dépasse régulièrement la moyenne nationale d'au moins deux points (5,6% contre 3,3% en 2015). En particulier, tous les cantons alémaniques font nettement mieux que nous.*



Par Gabriel Barrillier

Ces résultats en matière de chômage sont nettement insuffisants au regard des conséquences humaines et sociales négatives pour les jeunes, cette catégorie de la population en âge de choisir sa formation et d'entrer dans la vie active. Les causes de ce décalage avec la Suisse sont multiples mais la comparaison intercantonale montre à l'évidence que les cantons qui délivrent une information scolaire et surtout une orientation professionnelle tenant mieux compte des réalités économiques et des possibilités du marché de l'emploi connaissent le taux de chômage des jeunes le plus bas.

La réforme du Cycle d'orientation (CO), plébiscitée en votation populaire et entrée en vigueur en 2011, visait précisément à valoriser la formation professionnelle par une IOSP plus performante. Le but était de rééquilibrer le choix des élèves vers les autres filières de formation (CFC, maturités professionnelles, HES, etc.) par rapport aux études longues (collège, université), encore considérées à tort comme «la voie royale».

**« Le projet permettra de garantir que l'information scolaire et professionnelle sera réellement assurée par les professionnels, en présence du maître de classe qui connaît bien ses élèves. »**

Malheureusement cette réforme est pour l'heure un échec. Près de 30% des élèves échouent à la fin de la première année du collège et doivent s'orienter ensuite vers d'autres filières avec comme conséquences des pertes de temps et des frustrations chez les jeunes et leurs parents et un gaspillage de ressources publiques. Cette constatation a précisément été faite par la Cour des Comptes dans son rapport n° 83,

qui met en évidence le grave manque d'engagement du corps enseignant, qui néglige les cours d'IOSP et ne délivre et n'utilise pratiquement pas le matériel d'information destiné aux élèves et à leurs parents. De plus, bien qu'obligatoires, les stages en entreprises pour les élèves de 11e sont mis en œuvre de façon hétérogène suivant les établissements.

## Une orientation plus proche du terrain

Donnant suite à l'université d'été 2016, les députés PLR ont déposé un projet de loi visant à transférer, en tout ou partie, la responsabilité de la préparation au choix scolaire et professionnel à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), dont c'est la principale compétence. Dans sa mission renforcée, cet office veillera à associer beaucoup plus étroitement les associations professionnelles cantonales actives dans la relève.

Le texte, qui a obtenu une large majorité en commission de l'enseignement, permettra de garantir que l'information scolaire et professionnelle sera réellement assurée par les professionnels, en présence naturellement du maître de classe qui connaît bien ses élèves. Ce redéploiement de l'IOSP concrétise le rôle et la responsabilité accrues conférés aux milieux professionnels conjointement avec l'Etat conformément à l'article 95 de la loi sur l'instruction publique (LIP), récemment révisée dans ce sens grâce à l'action déterminante des commissaires PLR.

Plus proche du « terrain », l'IOSP devrait à terme contribuer à remettre notre canton en selle...



# LE PLR VEUT RENFORCER L'ATTRAIT DE LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE

*Notre système de formation est envié à l'étranger et notre maturité professionnelle en est un élément fondamental, puisqu'elle permet à un jeune, après l'obtention d'un CFC, d'augmenter son bagage théorique et, s'il le désire, d'accéder à une formation tertiaire de type HES.*



Par Patrick Saudan

La maturité professionnelle peut être accomplie dans le cadre d'un cursus en école professionnelle ou pendant voire suite à un CFC (formation duale). Selon la loi fédérale sur la maturité professionnelle, les conditions d'admission sont laissées à l'appréciation des cantons. A Genève, elles sont prévues aux articles 10, 11 et 12 du règlement relatif à la maturité professionnelle (RMatuPro) et sont relativement strictes puisque les exigences sont semblables à celles imposées pour une maturité gymnasiale (niveau des notes en fin de scolarité obligatoire).

## Plus de maturité professionnelle en « dual »

Si ces exigences peuvent se concevoir pour une entrée en école professionnelle, elles peuvent décourager d'emblée des personnes en apprentissage ou déjà détentrices de CFC à tenter ce cursus. Il est vrai qu'il existe des tests d'admission et des cours préparatoires à la maturité professionnelle,

mais il est probable que ces éléments ne suffisent pas à encourager des jeunes qui voudraient se lancer dans un cursus de maturité professionnelle.

A l'instar de ce qui se fait en Suisse allemande et en Valais, le PLR demande (motion 2357, à l'étude en commission de l'enseignement du Grand Conseil) que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle, en se basant sur le modèle valaisan qui différencie ces conditions en fonction du type de maturité professionnelle visé.

## Anticiper la demande en personnel de santé : créer une matu pro santé-social à l'ECG

L'école de culture générale prépare ses étudiants à recevoir soit un diplôme de culture générale après 3 ans de formation soit, avec une année supplémentaire d'études, une maturité

spécialisée dans les domaines des arts et design, musique, communication-information, pédagogie, santé et social. Ces maturités permettent ultérieurement d'accéder à une formation tertiaire de type HES, à savoir, dans les domaines de la santé et du social, à la Haute école de santé (HEdS) et à la Haute école de travail social (HETS).

Or, les personnes qui ne sont titulaires que des maturités spécialisées de l'ECG et qui renoncent à poursuivre leur formation ne peuvent pas facilement intégrer le marché du travail, vu le caractère peu professionnalisant de ce type de maturités.

## « L'explosion dans un futur proche des demandes d'emploi dans les domaines de la santé et du social, au vu du vieillissement de la population, nécessite impérativement d'élargir l'offre et les types de formation »

En revanche, une maturité professionnelle, qui suit un CFC ou l'accompagne (formation duale), permettrait à des étudiants qui n'entendent pas poursuivre leur cursus de formation de s'insérer plus rapidement et facilement sur le marché du travail. Celle-ci, généralement, peut être accomplie en 1 à 2 ans.

Le canton de Vaud dispose depuis de longues années d'une offre complète en termes de maturité professionnelle. Pour le domaine social en particulier, il propose avec succès le modèle de formation aboutissant à un diplôme de maturité professionnelle santé-social, suite à une certification ECG et CFC. De son côté, le canton du Valais a réfléchi à cette problématique et veut d'ailleurs transformer ses maturités spécialisées santé et social en une maturité professionnelle santé-social. Une expérience pilote démarre cette année à la *Fachhochschule*

de Brigue ou des étudiants vont pouvoir obtenir une maturité professionnelle santé-social qui suivra l'obtention d'un CFC d'assistant(e) en santé et soins communautaires (ASSC) ou d'assistant socio-éducatif (ASE).

Actuellement, l'accès à la maturité professionnelle santé-social sur Genève n'est offert qu'aux détenteurs d'un CFC et se fait ultérieurement en un ou deux ans à l'école de commerce Nicolas-Bouvier.

Le PLR a donc déposé un projet de loi (PL 12019, à l'étude en commission de l'enseignement du Grand Conseil) dont le but est d'une part d'élargir la palette de formations de l'ECG en offrant la possibilité d'ajouter une certification professionnalisante et d'autre part de permettre à des jeunes de rentrer plus vite dans la vie active s'ils le désirent.

Les élèves de l'ECG pourraient donc obtenir un CFC de type ASSC ou ASE en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire. L'explosion dans un futur proche des demandes d'emploi dans les domaines de la santé et du social, au vu du vieillissement de la population, nécessite impérativement d'élargir l'offre et les types de formation.

## MAISON V. GUIMET FILS S.A. ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873 Urgences 24 h. sur 24

Canalisations – Travaux publics  
Transports de matières dangereuses  
Nettoyage de colonnes de chute  
Contrôle des canalisations par T.V.

Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66

# APPRENDRE L'ALLEMAND À GENÈVE : EST-CE QUE ÇA MARCHE ?

*Ah, l'apprentissage de l'allemand... toute une histoire !  
Mais histoire d'amour ou de haine ?*

Par Natacha Buffet-Desfayes



Même s'il est clair que la maîtrise de cette langue constitue un atout majeur dans le monde professionnel en Suisse, entre ceux qui aimeraient bien, mais qui n'ont jamais pu et/ou jamais su et ceux qui n'aimeraient pas, mais qui devraient quand même, les difficultés relationnelles entre la langue et le présumé « apprenant » sont nombreuses.

## Critique immémoriale

Constatons tout d'abord pour notre malheur ou pour notre bonheur, c'est selon que cette relation tumultueuse ne date pas d'hier et dépasse largement les frontières de notre petite Romandie.

Ainsi, Jules Renard aurait dit que l'allemand était une langue dans laquelle il préférerait se taire et Mark Twain aurait même avoué avoir finalement compris l'utilité de l'éternité au moment où il a saisi qu'elle permettait l'apprentissage de la langue de Goethe !

Pas besoin malheureusement d'aller très loin ni de chercher beaucoup pour entendre moult autres critiques formulées à l'égard de la langue allemande et de son apprentissage. Pour parfaire le tableau, ajoutez encore que nombreux sont ceux qui critiquent la manière avec laquelle il est enseigné chez nous.

Bien. Le bilan est dressé. Reste maintenant à savoir comment redresser la barre. Puisqu'il n'est pas possible de le faire sans traiter « le mal » à la racine, intéressons-nous à la manière avec laquelle l'allemand est enseigné à Genève et surtout à ce qui doit être amélioré.

## Corriger le tir

Nos chères têtes blondes apprennent l'allemand dès l'école primaire et cet enseignement est prodigué par l'instituteur qui est lui-même très probablement la victime de l'enseignement genevois. Fort de ce constat, il est aisé de comprendre que la transmission de cette langue vécue comme difficile,

si ce n'est violente, pendant de longues années par le futur instituteur est bien souvent portée comme un lourd fardeau. N'en demeure d'ailleurs bien souvent que le souvenir de chansons et de quelques noms d'animaux chez les élèves qui poursuivent l'apprentissage de cette langue. Comment transmettre l'allemand si l'on ne l'aime pas ?

Une des solutions pouvant être apportée au problème serait de faire enseigner, quelques heures par semaine, l'allemand par des enseignants du secondaire, formés en germanistique à l'Université. Cette proposition a pour avantage certain de faire en sorte que les enseignants se sentent pleinement à l'aise dans cet enseignement et qu'ils puissent donner l'ensemble du cours en allemand, et ce, dans le but d'immerger les enfants dans cette langue le plus tôt possible. Il faudrait évidemment, pour ce faire, réaliser une perméabilité entre les ordres d'enseignement primaire et secondaires qui n'existe pas encore, mais rien n'est impossible. Il est même à souhaiter que les enseignants n'aient plus, à l'avenir, un futur cloisonné à l'un ou l'autre des ordres d'enseignement. Cela leur permettra en effet de mieux connaître l'ensemble du tissu scolaire genevois, de mieux saisir les exigences du primaire et du secondaire et finalement de mieux préparer les transitions souvent ardues entre l'un et l'autre.

## Partir du bon pied et s'en donner les moyens

Une autre solution, plus drastique, mais qui aura le mérite de faire réagir, est de prendre le contrepied de ce qui se fait actuellement. Au lieu d'imposer un enseignement de l'allemand superficiel dès l'école primaire, celui-ci débiterait au Cycle d'orientation avec le nombre d'heures nécessaire à un apprentissage sérieux et non pas un enseignement-alibi de cette langue.

Cette proposition, loin de surgir de nulle part, se base sur de nombreuses réflexions, à la fois personnelles et partagées. Elle se fonde sur le constat que, depuis l'école primaire et les quelques connaissances saupoudrées au mieux par des profs souvent dépassés par la quantité de travail à abattre, les connaissances évoluent principalement à l'entrée du Cycle d'orientation.

Elles se développent, au mieux, au moment où les enfants ont déjà bien souvent, ancré dans leurs têtes les préjugés dont nous avons fait mention plus haut. Au pire, elles évoluent au moment où les enfants ont déjà raté l'entrée fondamentale et en immersion dans une langue (cf. les chansons et noms d'animaux disséminés au milieu d'enseignements divers et pléthoriques).

**« Au lieu d'imposer un enseignement de l'allemand superficiel dès l'école primaire, celui-ci débiterait au Cycle d'orientation avec le nombre d'heures nécessaire à un apprentissage sérieux. »**

Tout cela a pour résultat de partir d'un mauvais pied et, comme chacun le sait, quand le départ se passe mal, le voyage qui doit mener à destination pour nous, la maîtrise de l'allemand courant ne peut être que long, désagréable et fastidieux. Ainsi, au lieu de « commencer un tout petit peu » l'allemand à l'école primaire et de le « recommencer un tout petit peu plus » au Cycle d'orientation, proposons d'entamer cette langue sérieusement dès le début et tant pis si c'est plus tard que prévu !

## Une médiocrité qui pèse

Ne restons pas les bras croisés et acceptons que l'apprentissage de l'allemand demande de la maturité chez des élèves, de l'aisance complète chez les enseignants et, bien entendu, le nombre d'heures nécessaire à une réelle immersion, par le biais par exemple d'échanges avec les pays germanophones, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants. Le monde évolue. Les exigences posées aux élèves et potentiels futurs employés aussi. Mettons toutes les chances de leur côté. Sortons d'une médiocrité qui pèse et qui pèsera encore longtemps si nous ne faisons rien sur ceux qui la subissent, élèves, employeurs et employés.

**PYTHON**

- Stratégie
- Alarme – Intervention
- Vidéosurveillance
- Surveillance
- Protection
- Enquêtes

Institut de conseil, gestion et formation en sûreté et sécurité

La Praille, Centre commercial & de loisirs  
10 route des Jeunes  
CH - 1227 Carouge (Genève)

Contact:  
Tél. +41 022 749 19 00  
info@python-secu.ch  
www.python-secu.ch  
Fax. 022 749 19 10

Un nouveau regard sur la sécurité

# DU DROIT DE L'ENFANT AU DROIT DE L'ÉLÈVE

*La Convention des droits de l'enfant est articulée autour de quatre principes généraux : la non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6) ainsi que le droit de l'enfant d'être entendu (article 12). Réflexions, à l'aune de ces principes, sur les maux de l'école genevoise.*



Par Jean Romain

## La non-discrimination

Dans l'esprit de la Convention, cette injonction veut dépasser une discrimination de fait, celle de l'âge. Si l'immatunité ne doit pas être le fondement d'une privation de certains droits attachés à la personne humaine. En d'autres termes, en tant qu'immature, il existe des différences manifestes à respecter, mais en tant qu'homme, il y a une égalité de condition qui dépasse l'âge et le sexe, ainsi que l'ethnie. Au centre du principe de non-discrimination, celui de l'égalité, principe phare de nos démocraties. Les Etats doivent donc mettre en place des conditions cadres qui favorisent l'égalité entre tous les citoyens.

C'est le droit de discriminer, c'est-à-dire de distinguer les choses, qui est aujourd'hui mis en cause au nom de l'égalité de tous. Toute différence n'est pas discriminatoire et toute discrimination n'est pas en tant que telle inéquitable. Or, le refus des hiérarchies a transformé toute distinction en iniquité, et spécifiquement à l'école où le principe de dissymétrie est central pour la transmission du savoir. Ainsi, en ce qui concerne l'école, on est allé bien plus loin que cette égalité de droit et de dignité, revendiquée par la Convention, et l'égalitarisme est cette idéologie victimaire qui prétend que toute différence est de fait une inégalité.

## L'intérêt supérieur de l'enfant

Dans la Convention, la notion d'intérêt supérieur postule que les obligations envers l'enfant doivent être correctement respectées. Mais les caractéristiques de ce principe dépendent de plusieurs facteurs qui font que cet « intérêt de l'enfant » est éminemment subjectif. C'est l'objectivation de ce critère

qui pose pas mal de problèmes, et bien des tentatives ont été faites, non sans succès d'ailleurs, pour éviter les risques de dérapages dont le plus évident est celui qui affirme que les droits de l'enfant sont supérieurs aux autres droits.

L'école, évidemment, a donné dans ce dérapage et a intégré le principe de l'enfant-roi à celui de l'élève-roi. Ainsi la pédagogie est devenue une théologie, et un slogan règne sur l'école : « il faut mettre l'élève au centre ». Plusieurs réformes s'articulent autour de cet impératif : s'adapter sans cesse au rythme, aux motivations de ce nourrisson savant. La maturité de l'adulte est plus ou moins considérée comme un stade avancé de la vieillesse, donc de la déchéance, et c'est l'enfant qui devient le centre, le soleil du système scolaire dans lequel nous sommes, nous adultes et professeurs, des banlieusards. Or, vouloir mettre l'élève au centre, ce n'est plus respecter le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est faire de lui un client. On est donc passé de l'intérêt supérieur de l'enfant à l'intérêt de l'élève supérieur !

## La vie, la survie et le développement

La Convention met l'accent sur le droit à la vie de l'enfant et sur le refus de la peine de mort à l'égard des adolescents. La survie en cas de catastrophes naturelles et de conflits armés est aussi soulignée par cet article.

Lorsque l'école, qui a essentiellement affaire à des enfants et à leur potentiel évolutif donc à leur développement, s'est emparée de ce principe, on a assisté à la bascule de l'instruction (mission première de l'école) vers l'éducation. En effet, lorsque la famille est défaillante, lorsque le milieu social est toxique, lorsque les difficultés diverses apparaissent, l'école va devoir prendre des mesures protectionnelles ; c'est le rôle

important de la protection des mineurs, mais jusqu'où faut-il aller ? Or la tendance est claire : l'école est devenue une école médicalisée, qui éduque d'abord. La principale conséquence de ce changement est qu'il ne s'agit plus de transmettre un savoir mais d'animer les classes. Aux exercices répétitifs, on a préféré les activités ; au travail, le jeu ; à la règle, l'option. Le mode « cool » est branché en permanence sur l'école.

## Le droit d'être entendu

La Convention insiste sur le droit de l'enfant d'être entendu sur toutes les décisions le concernant. Il n'est pas celui qui subit, mais celui qui a le droit d'exprimer son opinion, et personne ne peut l'exprimer à sa place. Bien sûr, cette liberté nécessite que l'enfant soit capable de discernement et que la question débattue soit en relation avec son intérêt. La parole de l'enfant a donc un poids, et son audition par le juge est une pièce importante, bien que la décision finale reste dans les mains de l'adulte.

Ce droit d'être entendu n'a bien évidemment pas été sans influence sur la vie scolaire. Il faut préciser d'abord qu'on ne va pas à l'école en tant qu'enfant, on y va en tant qu'élève. Le professeur s'adresse à un élève, c'est-à-dire à une personne qui fréquente l'école dans un but précis : avoir accès aux savoirs fondamentaux, gagner en autonomie et en liberté. La confusion entre enfant et élève conduit à des dérives pour l'institution scolaire. Il en est des quantités, mais en ce qui concerne ce principe de la Convention, on confond le droit de l'enfant d'être entendu avec le droit de l'élève d'être entendu sur toutes les décisions qui le concernent. Principalement en ce qui concerne son évaluation et sa promotion. Est donc apparue une modification profonde de l'institution : les instances participatives diverses, c'est-à-dire des conseils traitant principalement de l'évaluation et de la promotion auxquels participent des élèves au motif justement que cela les concerne au premier chef.

Mais le plus important n'est pas là. Le droit d'être entendu, à l'école, renforcé une tendance qui dépasse de loin le petit monde scolaire : le relativisme des valeurs. Depuis la fin des années soixante, depuis Mai 68 en gros, le droit d'être entendu a forgé la certitude que toutes les opinions se valent en classe. Il n'est aucune parole qui soit hiérarchiquement supérieure à une autre, aucune parole qui fasse autorité, toutes les opinions se valent. Le résultat de cette confusion est de ruiner la transmission du savoir et de faire de l'école un lieu de débat permanent où on s'exerce à argumenter plus qu'à connaître.



## GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de «guérilla marketing» et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

## LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée «[La voix des Genevois](#)», [plr-ge.ch](#).



# LA VOIX DES GENEVOIS

04

Mohamed  
Atiek

Étudiant en droit

« Genève, cœur du Léman, se doit d'être vivante et dynamique. Elle doit être un carrefour pour l'Europe mais aussi pour le monde. »

Plus de témoignages  
sur [plr-ge.ch](#) ou sur [facebook](#)

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux Genève

# PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur...

... la motion 2296, votée à l'unanimité à la dernière séance du Grand Conseil. Cette motion est à mettre au crédit des députés PLR Patrick Saudan et Gabriel Barrillier. Partant du constat qu'il y a une détérioration de la propreté des lieux publics dans le canton, cette motion demande au Conseil d'Etat, de concert avec les communes, de prendre des mesures concrètes afin de lutter contre les incivilités et notamment les déchets sauvages. Il est important d'informer la population des conséquences de certains actes dégradant la salubrité de nos rues et de nos parcs, mais il est aussi important de réprimer ces actes. C'est pourquoi cette motion du PLR prévoit la mise en place de panneaux indiquant clairement l'interdiction de jeter des déchets au sol, mentionnant également le montant de l'amende encourue en cas d'infraction. Enfin, cette motion demande que la répression des incivilités par les agents des polices municipales soit intensifiée.



• PL 12023 : « Pour limiter les zones réservées »

En bref : les zones réservées donnent la possibilité au Conseil d'Etat de faire adopter des modifications de zones, à titre provisoire et pour une durée de cinq ans au plus, sur un périmètre déterminé. Ce projet de loi permet de définir plus strictement les conditions de détermination de ces zones réservées dans le but d'éviter des abus qui auraient pour conséquences le blocage de toute construction sur des terrains privés notamment.

• PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que

de décourager les propriétaire qui les sollicitent.

• PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève ! ) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de



développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• M 2296 : « Pour des mesures permettant d'améliorer la propreté publique à Genève mise à mal par l'incivilité croissante »

En bref : la dégradation de l'espace public à Genève par le dépôt de déchets en tout genre va en augmentant ces dernières années. Cette motion demande que le plan « propreté » soit réactualisé, qu'une signalétique annonçant les contraventions encourues soit mise en place et que les APM soient davantage impliqués.



• PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction

publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 11471 : « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes »

En bref : l'aéroport et les autres établissements publics sont tenus de par la loi ou leur contrat de prestations de restituer une partie de leur bénéfice à l'Etat. Il s'agit de créer la base légale nécessaire concernant les SIG, en prévoyant une répartition calquée sur la part du capital détenu par les différents propriétaires (55 % pour l'Etat, 30 % pour la Ville, 15 % pour les autres communes).

• PL 11177 : « Suppression des doublons entre canton et communes : appliquons sans tarder la nouvelle constitution ! »

En bref : la réforme de la répartition des tâches est l'une des priorités de la législature, comme l'a confirmé François Longchamp. Déposé au printemps 2013 déjà, le projet demande le dépôt d'un premier train de mesures dans les deux ans.

• PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



• PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : « Péréquation intercantonale : pour une meilleure prise en compte des villes centres ! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



• PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : Ce projet de loi fait suite à une

# GENÈVE, SMART CITY aujourd'hui et demain ?

Opportunités et défis de l'urbanisation à l'heure de la révolution technologique

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux Genève



Seront présents pour partager leurs expériences

**Christian Brunier,**  
Directeur général des Services  
industriels de Genève (SIG)

**Pierre Maudet,**  
Conseiller d'Etat, Département de  
la sécurité et de l'économie

**Vincent Kaufmann,**  
Directeur du laboratoire de  
sociologie urbaine et de  
mobilité de l'EPFL

**Jean-Luc Favre,**  
Directeur général d'ABB  
Sécheron SA

À 19H15, SALLE U300

Université de Genève - 24 rue du Général-Dufour - 1211 Genève 4

pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : Pour mettre en œuvre aussi rapidement que possible les nouvelles infrastructures de transports indispensables pour Genève, le groupe PLR demande que le plan directeur cantonal 2030 soit mis à jour pour confirmer la volonté populaire de développer les transports d'une manière équilibrée. Ainsi, il est demandé que le plan directeur 2030 réaffirme la nécessité de la traversée du lac. De plus, le groupe PLR demande que les autorités genevoises s'engagent auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, la Confédération a exigé la réalisation d'études sur la traversée du lac : le PLR demande que celles-ci soient menées à terme sans délai.

• PL 11589 : « Ouvrant un crédit d'étude de 300'000 F pour la réalisation du contournement routier du village de Chancy »

En bref : il s'agit de lancer une étude de faisabilité de l'évitement du village de Chancy par un contournement routier, cas échéant en tranchée couverte.

• PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2199 : « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



• M 2354 : « Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG »

En bref : Le groupe PLR demande que soit mis en place aux abords de la polyclinique des cas de stationnement pour les patients ou au moins des cas de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2348 : « Hausse des primes d'assurance-maladie : défendons les Genevois ! »

En bref : une nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie est entrée en vigueur début 2016 et offre dorénavant au canton la possibilité d'obtenir des informations auprès des assureurs et de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que de prendre position sur l'évaluation des coûts pour le canton, avant l'approbation des tarifs par la Confédération. Le groupe PLR demande donc au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition, en particulier ceux mis en place par la nouvelle loi, afin de défendre au mieux les intérêts des assurés genevois et de limiter les hausses des primes annuelles.

M 2326 : « Pour étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme cantonal de dépistage organisé du cancer colorectal »

En bref : tous les ans, en Suisse, près de 4000 personnes apprennent qu'elles sont atteintes de cancer du côlon, et environ 1600 personnes en meurent. Certains examens permettent un dépistage précoce, avec un impact essentiel sur les chances de guérison. Un programme de dépistage permet ainsi de réduire de 25 à 50 % le nombre de décès. Cette motion demande d'étudier la mise en place d'un tel programme dans le canton.

• M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref : ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences

**« doublonnent » avec la commission consultative de la diversité biologique.**

• M 2359 : « Pas de compensation forestière au détriment des terres agricoles »

En bref : aujourd'hui à Genève, le défrichage d'un terrain se fait à des conditions très strictes spécialement quand il s'agit de défricher des terrains sur lesquels la forêt a progressé. La loi exige des compensations qui se font souvent, à défaut d'alternatives, en zone agricole. Sachant que la forêt progresse et que les surfaces agricoles diminuent, le groupe

PLR demande que les zones agricoles soient préservées des compensations forestières.



Cohésion sociale, famille et génération

• R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



Ecole et formation

• PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ÉCG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

• M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »  
En bref : Afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC

souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

• M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : Depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

• PL 11961 : « Pour une meilleure orientation professionnelle »

En bref : malgré la réforme du Cycle d'orientation, qui avait notamment pour objectif d'améliorer l'orientation professionnelle des élèves, des lacunes importantes subsistent. Au vu de l'importance d'une information de qualité, le PLR demande que l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) soit chargé directement de dispenser les cours de préparation au choix scolaire et professionnel dans les classes, à la place des enseignants comme c'est le cas actuellement.

• PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

• M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière

pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

• M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

• M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



# CAROUGE : UNE CITÉ SOVIÉTIQUE ?

*Mal inspiré par son homologue de la Ville, l'exécutif rouge de la cité sarde veut pouvoir décider à la place des propriétaires qui placer dans quels locaux commerciaux, afin de garantir de l'animation. Pour Céline Zuber-Roy, présidente de l'association PLR et conseillère municipale, si l'objectif est louable, la mesure est disproportionnée.*



Par Céline Zuber-Roy

**L**e Conseiller administratif carougeois Nicolas Walder, assisté de ses services et d'une avocate, par ailleurs ancienne présidente de la section des Verts en Ville de Genève, a concocté pour notre belle commune un outil digne des pays soviétiques.

Cet instrument lui accorde les pleins pouvoirs pour décider librement quels commerces lui semblent nécessaires et dans quelle rue. L'arme du crime ? Un plan d'utilisation du sol (PUS), qui fixe l'usage de l'ensemble des constructions du Vieux-Carouge élargi et soumet toute modification à l'autorisation de l'exécutif.

## Pleins pouvoirs

Ainsi, au lieu de laisser le libre choix au propriétaire de ses locataires, le Conseil administratif acceptera en principe au rez-de-chaussée des formes d'activités ouvertes au public, telles que des commerces, artisans, activités sociales ou culturelles. Exceptionnellement et au bon vouloir du Conseil administratif, des restaurants et bars pourraient être admis s'ils répondent à un intérêt prépondérant.

Des cabinets médicaux ou divers bureaux, comme des études d'avocats ou des agents immobiliers, pourront être tolérés, toujours au bon vouloir de l'exécutif, s'il est prouvé qu'aucune activité ouverte au public ne peut y être exercée pour d'autres motifs qu'un loyer excessif. Enfin, les étages seront exclusivement réservés aux logements et il ne sera pas possible d'y avoir des activités commerciales.

## Planification et administration : tout un programme

Bien que le PLR Carouge partage l'objectif consistant à maintenir des rues carougeoises animées, le moyen proposé, extrême, est tout à fait excessif. Il est insensé de prendre le risque d'exposer les nombreux petits propriétaires du Vieux-Carouge à d'importantes difficultés – inévitables s'ils ne peuvent plus louer leur bien, mais doivent continuer à payer les intérêts de leur prêt – et d'alourdir encore la bureaucratie en imposant de nouvelles autorisations.

**« Le PUS octroie à l'exécutif les pleins pouvoirs pour décider librement quels commerces lui semblent nécessaires et dans quelle rue, dans tout le Vieux-Carouge élargi. »**

Le PLR Carouge est convaincu que le soutien aux commerçants carougeois passe en priorité par une mesure simple et efficace : cesser d'entraver l'accès aux commerces et, au contraire, le faciliter en rétablissant des places de parking en suffisance.



# LA VIRE SE PRÉSENTE

*« Connaissez-vous La Vire ? » C'est sous ce titre que Le Genevois présentait l'association et ses activités la montagne dans son édition du 13 juin... 1985, année du cinquantième, et du quinzième de la construction du chalet. Plus d'une génération après, la « Vire » existe toujours.*



Par Adrien Genecand (photo) et Nicolas Juge

Grâce à l'enthousiasme des membres de son comité, la « Vire » aborde 2017 comme on prend un nouveau départ. Mais revenons d'abord brièvement sur ses racines.

La Vire, c'est à l'origine une section de montagne de la jeunesse de l'ancien parti radical genevois. Fondée en 1935 (!), l'association loue alors un chalet aux Carroz en France voisine, organise pour les jeunes des randonnées et autres courses de montagne ainsi que des cours de ski et de varappe.

## Histoire glorieuse

Après la guerre et grâce à d'importants soutiens de membres influents du parti radical, l'association acquiert une parcelle aux Carroz et construit son propre chalet. Elle organise alors des camps de vacances pour enfants.

Au fil des ans, le chalet a bénéficié d'une fréquentation importante, en raison notamment de l'attractivité du domaine skiable en hiver ainsi que du faible coût du séjour sur place. L'association a procédé régulièrement à des travaux d'entretien. Le Genevois précise encore, fait important, que les femmes sont admises depuis le 26 avril 1985, et explique qu'en effet, à l'époque de la fondation de l'association, celles-ci n'avaient pas le droit de vote, qui était alors une condition de la qualité de membre de la jeunesse radicale.

## Chalet à occuper !

Alors que les années dorées (1980-1990) ont permis l'essor des chalets et appartements individuels en montagne, le retour actuel à d'autres formes plus conviviales de partage voit ressurgir l'attrait des chalets communautaires à l'instar du chalet La Vire avec des prix de séjour très abordables pour

les familles dans un cadre splendide et calme près des pistes et du village. Aussi, l'association entend se faire connaître et relancer ses activités, qui passent notamment par l'occupation du chalet. Une page sera créée à cet effet sur le site Internet du PLR cantonal (plr-ge.ch). Par ailleurs, le secrétariat du parti se tient à disposition pour tout renseignement.

Enfin, les jeunes PLR sont évidemment invités à faire connaissance des lieux de leurs ancêtres afin de vivre l'esprit du chalet, entre convivialité et politique. Un week-end est d'ores et déjà prévu prochainement...



# CANNABIS : POUR OU CONTRE, CE N'EST PAS VRAIMENT LA QUESTION

*Selon la personnalité du consommateur et son mode de consommation, le cannabis peut être un problème ou non. Pour la sécurité publique, le marché noir est à coup sûr un vrai facteur d'insécurité que la répression n'est pas parvenue à éradiquer. Pour Rolin Wavre, c'est en termes pragmatiques que la question se pose et non pas sous l'angle idéologique.*

Par Rolin Wavre



**E**n Suisse, les faits montrent que le marché noir offre des produits de plus en plus fortement dosés en THC, l'un des principes actifs du cannabis, et que la qualité du produit, par les produits de coupage utilisés, n'est pas en amélioration.

## Le choix de la régulation

Sur la base de ces constatations, un mouvement se dessine dans le monde pour réguler l'accès à ce produit dans les meilleures conditions possibles, tuer le marché noir criminel et s'assurer un accès aux consommateurs problématiques. Parce que pour certains, il y a un vrai problème. Les jeunes en particulier, dont le cerveau en cours de structuration n'a pas besoin de ces substances pour trouver son plein équilibre. A noter que l'alcool n'est, lui non plus, pas idéal pour permettre à nos jeunes de se construire sainement, même s'il est socialement, culturellement et économiquement nettement mieux accepté dans nos régions.

Depuis 2011, j'ai participé pour le PLR aux travaux\* d'un groupe de réflexion interpartis dont le rapport remis au Conseil d'Etat en 2014 a constitué la base des travaux de la Commission cantonale en matière d'addictions, dont les conclusions sont attendues ces prochaines semaines. Je crois pouvoir dire que nos plus hautes autorités cantonales, policières et judiciaires incluses, sont bien conscientes que la situation actuelle est profondément insatisfaisante et qu'elle ne peut être améliorée par la seule répression, qui a largement montré ses limites.

## Mouvement international en développement

Au niveau mondial, un mouvement se dessine pour trouver d'autres manières de maîtriser le phénomène. Les Pays-Bas ont choisi depuis longtemps de permettre une consommation dans des coffee shops. Les Etats-Unis ont longtemps laissé une consommation récréative se développer sous la couverture d'ordonnances médicales de complaisance. La Catalogne a expérimenté un système de clubs de consommateurs assez intéressant, qui permet aux consommateurs organisés de prendre en main leur organisation sous contrôle strict de l'Etat.

**« Je suis aujourd'hui convaincu qu'un système de régulation, strictement encadré, basé sur des associations et sur la responsabilité individuelle, est la meilleure solution pour Genève et la Suisse. »**

Plus impressionnant, la Californie vient d'adopter, lors d'une votation populaire tenue le même jour que l'élection de Donald Trump à la présidence, un système de régulation très élaboré, devenant le 9e Etat américain à en faire l'expérience. La particularité de ce modèle est de soigner le volet économique en privilégiant les petits producteurs locaux tout en contrôlant strictement la qualité des produits mis sur le marché. La taxation du cannabis devrait rapporter près d'un milliard, destiné à des projets d'éducation et de lutte contre les consommations problématiques. Le nouveau Premier ministre canadien Justin Trudeau a l'intention de suivre la même route au cours de 2017.

Une solution pour Genève et la Suisse ? En 2011, je n'avais pas d'a priori sur le cannabis. Pour avoir étudié la question avec de nombreux spécialistes, médecins et responsables de la sécurité, je suis aujourd'hui convaincu qu'un système de régulation, strictement encadré, basé sur des associations et sur la responsabilité individuelle, est la meilleure solution pour Genève et la Suisse.

Le cannabis et sa consommation ne vont bien entendu pas sans problèmes. Le produit est incompatible avec la conduite, tout comme la consommation d'alcool. Il ne devrait pas être consommé par les plus jeunes, les mineurs surtout.

## Des objections à traiter sérieusement

Mais l'échec de son interdiction nous contraint à explorer d'autres pistes pour limiter les effets d'une consommation qui peut être problématique. Enfin, des études ont mis en évidence la relation entre schizophrénie et consommation de cannabis. Ce qui en revanche n'est pas encore établi, c'est dans quel sens cette relation fonctionne. Si le cannabis peut favoriser des désordres chez certains, il est démontré que ceux qui ont une propension à la schizophrénie sont aussi plus attirés par sa consommation. Ceci explique aussi leur surreprésentation chez les consommateurs.

\* Le rapport complet du 4 juin 2014 est disponible sur [differences.ch/resources/groupe\\_interpartis](http://differences.ch/resources/groupe_interpartis)

*Les positions développées dans cet article n'engagent que son auteur ; le PLR n'a pas encore eu l'occasion de débattre et de prendre position sur ce sujet.*





*Début 2017 sur le terrain et à l'apéro!*



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00